Publié le 29 mars 2023

Bruno Le Maire : « L’approche territoriale est déterminante pour faire avancer la réindustrialisation »

Le futur projet de loi « industrie verte » inclura un volet pour « réhabiliter les friches ». Au moment où les agences de l’Etat et la Banque de Territoires se mobilisent pour dégager du foncier pour la réindustrialisation, notamment par relocalisation, le ministre de l’Economie annonce la pérennisation des programmes de soutien, et la poursuite de l’allègement des coûts. Le plan France 2030 soutiendra en particulier « les filières d’excellence » et « les filières critiques », y compris dans leur atterrissage dans les territoires. Des territoires qui intègrent la question dans leurs documents de planification et dans leurs stratégies pour fixer l’emploi.

Le schéma directeur régional de l’Île-de-France en cours de révision ciblera 50 fonciers pour l’industrie, a annoncé le conseil régional au Mipim. En 2022, a annoncé Bruno Le Maire au conseil des ministres ce 22 mars, **le nombre de projets d’investissements étrangers créateurs d’emplois recensés a atteint le nombre record de 1 725, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2021**. Les activités de production représentent 26 % des décisions d’investissement (457 projets) et 30 % des emplois recensés (17 487 emplois). Le nombre total de salariés de l’industrie française s’élevait en 2022 à 3,15 millions, selon l’Insee, a rappelé le ministre de l’Economie, pour qui la progression est de +2% sur le premier quinquennat d’Emmanuel Macron.

« **Le mouvement de relocalisations engagé semble se prolonger en 2022 avec 49 relocalisations enregistrées, soit la deuxième meilleure année depuis 2009** », a fait valoir le ministre. Ce dernier s’appuie sur les chiffres de l’industrie manufacturière qui aurait enregistré en 2022 un nombre positif de créations nettes d’usines avec 80 créations nettes, faisant suite à l’année record de 2021 et à ses 123 créations nettes.

Territoires d’industrie, ZIBac…

Bruno Le Maire veut voir dans cette dynamique **le résultat d’une action sur « la compétitivité-prix »**. Il rappelle que le Gouvernement a fait le choix « de diminuer, dès 2021, de 10 milliards d’euros les impôts de production ». Cette baisse se poursuit en 2023 et 2024, fait valoir le ministre, avec la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (la CVAE). « Elle profitera à 500 000 entreprises, et en particulier au secteur industriel qui en sera le premier bénéficiaire avec un quart du gain total. »

Le ministre redit sa conviction que, pour faire avancer la réindustrialisation, « l’approche territoriale est déterminante, car la politique industrielle est aussi une politique d’aménagement du territoire ». À cet égard, plusieurs programmes portés avec les collectivités territoriales, en particulier « Territoires d’industrie » et les pôles de compétitivité « seront prolongés dans les années à venir ».

Les résultats de France Relance, la promesse de France 2030

Bruno Le Maire a annoncé devant le Gouvernement que **« près de 800 projets de localisation ou de relocalisation d’activités de production qui ont été soutenus par France Relance »**, représentant 5,4 milliards d’euros d’investissements productifs pour 1,6 milliard d’euros d’aides de l’État. Selon le ministre, « ils permettront de créer ou de conforter près de 100 000 emplois » dans des filières dites « d’excellence », comme le secteur de la santé (24 projets de relocalisation), des métaux critiques (projets de recyclage d’aimants pour une couverture de 30 à 50% de la consommation nationale, 20% de réduction de la dépendance au titane) ou dans le secteur électronique (23 premières industrialisations soutenues).
France 2030 a été construit pour prendre le relais, via un plan de 54 milliards d’euros. Au 31 décembre 2022, annonce Bruno Le Maire, 11,1 milliards d’euros ont été engagés et 2 700 projets ont été soutenus au 31 janvier 2023. La stratégie « start-ups industrielles » a permis de soutenir 18 projets de premières usines en 2022.
Exemples de projets stratégiques : **l’usine de production de semi-conducteurs à Crolles, qui représente 5,7 milliards d’euros d’investissements et à terme 1 000 emplois et conduira à doubler la capacité de production**. À l’échelle nationale, l’ensemble des projets aidés d’innovation et d’industrialisation électronique vise à doubler les capacités de production françaises à l’horizon 2030.

Cinq chantiers pour une loi « industrie verte »

Mais la perspective qui se dessine maintenant est celle d’un plan inscrit dans la loi. Bruno Le Maire annonce que « un travail de co-construction avec les industriels et les territoires a été lancé, pour définir le futur projet de loi industrie verte ». Selion le ministre, le texte est initié pour accélérer le développement de l’industrie verte en France. Il doit permettre de renforcer l’attractivité, la compétitivité et d’assurer la transition énergétique à travers 5 chantiers :

transformer la fiscalité pour faire grandir l'industrie verte ; ouvrir des usines, réhabiliter les friches ; produire, commander et acheter en France ; financer l'industrie verte française ; former aux métiers de la réindustrialisation verte.

Ce mouvement est déjà engagé. Ainsi, **l'Ademe déploie-t-elle une expérimentation de zones industrielle bas carbone – des ZIBac – avec des collectivités volontaires, retenues sur appel à projet**. A peine adoptée de justesse la réforme des retraites, le gouvernement pase sans attendre à des réformes touchant au travail, et à son évolution avec les métiers de demain. En espérant que les institutions ne ressortent pas bloquées de la séquance tendue dans laquelle elles sont encore.

Nous vous recommandons la lecture des articles suivants sur le site de Cadre de Ville, accessibles uniquement aux abonnés de la plateforme :

Malgré des résultats en baisse en 2022, la Caisse des Dépôts intensifie ses interventions.

Ruée sur les fonciers constructibles en 2022 en Île-de-France

Dark stores et dark kitchens : un nouvel arsenal réglementaire à la disposition des collectivités